



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°90**

**Publié le 21 juillet 2022**



**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'APPUI  
TERRITORIAL.....3**  
- arrêté n°2022-10-118 en date du 20 juillet 2022 organisant la suppléance des fonctions de secrétaire général du Pas-de-Calais.....3



**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Bureau de l'Appui Juridique et de la Coordination Interministérielle

Arras, le **20 JUL. 2022**

**N°2022-10-118**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ORGANISANT LA SUPPLÉANCE DES FONCTIONS DE SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS**

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT DANS LE  
DÉPARTEMENT**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

**Vu** le décret du 26 août 2021 portant nomination de M. Jean RICHERT magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Pas-de-Calais

**Vu** le décret du 7 juillet 2022 portant cessation de fonction de M. Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'instruction du ministre de l'intérieur relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales en date du 23 mars 2021 ;

**Considérant** la vacance du poste de préfet ;

**Considérant** la nécessité de maintenir la continuité des services de l'État dans le département ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 00

### **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean RICHERT, secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, est chargé de la suppléance des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais le mardi 26 juillet 2022.

**Article 2** : A cette occasion M. Jean RICHERT bénéficiera de la délégation dévolue au secrétaire général en vertu des dispositions de l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil et qui entrera en vigueur à compter du 26 juillet 2022.

Le secrétaire général chargé de l'administration de  
l'État dans le département,



Alain CASTANIER